

LEDEVOIR

Québec veut stimuler l'immigration temporaire

Plus de vidéo

▶ ◀ 10 ◀ ▶ 🔊 00:00 / 01:25



Sarah R. Champagne

2 novembre 2021

Économie

Québec presse Ottawa de faire sauter les plafonds de l'immigration (<https://www.ledevoir.com/immigration+r%C3%A9fugi%C3%A9s>) temporaire. Le seuil de travailleurs étrangers temporaires sera rehaussé dans 71 métiers et professions à bas salaire, et les procédures d'embauche, simplifiées, a indiqué le ministre Jean Boulet en entrevue au *Devoir*.

Il s'engage aussi à renforcer l'escouade leur étant consacrée à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour « s'assurer que ces personnes reçoivent un traitement équitable ».

L'entente de principe que Québec et Ottawa ont conclue en août dernier (<https://www.ledevoir.com/politique/623403/immigration-quebec-s-entend-avec-ottawa-pour-accueillir-plus-de-travailleurs-temporaires>) comportait déjà certaines indications de ces changements à venir, mais ils vont

plus loin cette fois. Ces assouplissements pourraient bien représenter « la plus grande avancée du Québec en matière d'immigration temporaire » depuis 1991, affirme le ministre du Travail et ministre suppléant à l'Immigration.

Pour cette liste de professions qui accèdent au traitement simplifié (https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/action_fiches/soutenir_recrutement.asp), il n'y aura tout simplement plus de plafond du nombre de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail, contrairement au seuil de 20 % initialement mis en avant. Pour d'autres secteurs, cette forme de quota passe de 10 à 20 %. Enfin, d'autres professions peu ou pas spécialisées seront aussi exemptées des exigences d'affichage et d'efforts de recrutement local.

Les professions dites « à haut salaire », soit plus de 23,08 \$ l'heure au Québec, sont déjà exemptées de ces limites. Même chose pour les postes liés au secteur de la santé et de l'agriculture qui, eux, sont cependant soumis aux procédures plus longues et plus complexes de recrutement à l'étranger.

Les modifications aux règles se concrétisent sous un « super consensus », dit le ministre Boulet. Un consensus obtenu après consultation de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Québec et la CPMT ont déterminé les 71 métiers concernés comme « encore en déficit important de main-d'œuvre ». Du nombre figurent les chauffeurs, les manutentionnaires, les opérateurs de machinerie, les bouchers industriels, les manœuvres en foresterie, les préposés à l'entretien, les caissiers dans le commerce de détail ou encore les travailleurs du secteur de l'hébergement, de la restauration ou du tourisme, énumère le ministre.

De la liste de 71 professions qui sera transmise à Ottawa mardi, 34 avaient en fait été retirées du traitement simplifié par le gouvernement Legault. Le Devoir rapportait par exemple (<https://www.ledevoir.com/societe/600373/immigration-un-recrutement-a-l-etranger-plus-long-et-plus-couteux-pour-les-boulangers-et-les-restaurateurs>) que les boulangers-pâtisseries et cuisiniers n'y figuraient plus depuis février 2021, une « erreur » selon certains propriétaires de boulangeries. À celles-là, un « nombre considérable » de 37 autres s'ajoutent, selon le ministre, pour des emplois qui requièrent « moins de qualifications », c'est-à-dire des formations en cours d'emploi seulement et non pas préalables.

Réclamé avec impatience par le milieu des affaires (<https://www.ledevoir.com/economie/636063/penurie-de-main-d-oeuvre-le-secteur-manufacturier-quebecois-aurait-perdu-18-milliards-en-deux-ans>), ce coup d'accélérateur est d'ailleurs présenté comme l'une des solutions clés pour contrer la pénurie de main-d'œuvre. Pour M. Boulet, c'est « l'une des options » : « Il ne comblera pas l'ensemble de nos besoins, mais il va permettre à nos entreprises d'augmenter substantiellement leur nombre d'employés. »

Ces modifications devraient aussi être en vigueur dans les prochaines semaines, a-t-il assuré, sous forme de projet pilote. Elles le resteront jusqu'au 31 décembre 2023.

Alléger les démarches

Pour recruter des travailleurs étrangers temporaires dans des postes à bas salaires, la plupart des employeurs doivent actuellement passer par un processus en plusieurs étapes.

Chaque poste doit être affiché à au moins trois endroits. Puis, suivant ces démarches, l'employeur réalise une Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT), avant de pouvoir demander les permis de travail. Les documents sont envoyés simultanément aux deux ordres de gouvernement.

« Il ne comblera pas l'ensemble de nos besoins, mais il va permettre à nos entreprises d'augmenter substantiellement leur nombre d'employés

— Jean Boulet

Le traitement simplifié permet donc d'éviter ces procédures, dont les exigences et les délais sont régulièrement critiqués par les employeurs, en plus d'éliminer le seuil maximal du nombre de travailleurs temporaires pour chaque lieu de travail d'une même entreprise.

La majorité, soit entre 75 et 80 %, des travailleurs étrangers temporaires à bas salaire se trouvent en agriculture au Québec, mais ils ne se qualifient pas pour le traitement simplifié. Un autre assouplissement pourrait toutefois les concerner, soit l'exemption des efforts de recrutement et d'affichage. Le ministre Boulet n'a cependant pas confirmé si c'était le cas, s'engageant plutôt à publier des précisions à cet effet mardi.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) demande depuis plus de cinq ans d'alléger ce processus, « devenu inutile compte tenu du très faible taux de chômage et de la pénurie chronique de main-d'œuvre », écrivait son président, Marcel Groleau, la semaine dernière. La centrale syndicale a en outre dénoncé les ratés informatiques de Service Canada, l'entité traitant les EIMT, qui créent des délais « inacceptables » pouvant « mettre en péril » la saison agricole, selon l'UPA.

Concilier les enjeux

Les difficultés que connaissent certains travailleurs temporaires seront aussi prises en compte, insiste le ministre, se voulant rassurant. Le nombre de lésions professionnelles pour ces catégories de travailleurs a triplé (<https://www.ledevoir.com/societe/632961/de-plus-en-plus-de-travailleurs-etrangers-se-blessent-a-l-ouvrage-au-quebec>) entre 2015 et 2020. Certains travailleurs se retrouvent aussi dans un cul-de-sac administratif, (<https://www.ledevoir.com/societe/632838/je-me-sens-comme-si-on-me-jetait-apres-m-avoir-brise-pour-rudy-samaya-il-est-minuit-moins-une>) entre des entités qui se renvoient la balle sans trouver de solution.

« J'ai l'intention de faire augmenter le nombre d'enquêteurs » pour ces travailleurs, s'est avancé Jean Boulet, pour « s'assurer de bien les traiter ».

Il ne cache pas son désir de rapatrier entièrement le programme des travailleurs étrangers temporaires, le « but ultime » des négociations avec Ottawa : « J'aimerais que Québec en ait la gestion pleine et entière. » Si le seul ordre provincial s'occupait de ce volet d'immigration temporaire, il en coûterait moins cher aux entreprises, croit-il, tout en garantissant « plus d'harmonie » avec les besoins concrets du marché de l'emploi.

Les professions dont il est question dans ces assouplissements sont de niveau C et D, selon la classification nationale des professions, et doivent répondre à des « besoins pressants et urgents », poursuit-il. Les pénuries pour ces catégories C et D persistent parfois depuis plusieurs années, voire des décennies en agriculture, mais ces travailleurs ont perdu leur principale voie d'accès à la résidence permanente sous le gouvernement de François Legault (<https://www.ledevoir.com/francois-legault>).

Les deux catégories sont en effet maintenant exclues du Programme d'expérience québécoise. Jean Boulet ne rejette pas l'idée de « poursuivre une autre discussion » sur ces avenues.

Le gouvernement a annoncé la semaine dernière une forme de rattrapage des cibles d'immigration permanente (<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/643497/pour-rattraper-son-retard-quebec-compte-accueillir-70-000-nouveaux-arrivants-en-2022>), qui avaient été revues à la baisse depuis son élection.

Quant à instaurer un projet pilote pour les infirmières qui sont en train d'être recrutées à l'étranger, il avance que « rien n'est fermé à cet égard ». Québec a fait savoir en octobre que 28 établissements de santé cherchaient à recruter un total de 3500 infirmières à l'étranger cette année, mais de nombreux écueils se dressent devant cette volonté (<https://www.ledevoir.com/societe/sante/641028/recrutement-a-l-etranger-le-chemin-de-croix-des-infirmieres-formees-a-l-etranger>).

À voir en vidéo

